L'objectif du présent colloque est de s'interroger sur l'identification d'une discipline « Droit de l'archéologie », tant dans ses conditions d'existence, son objet que son périmètre. La rencontre entre le « droit » et l' « archéologie » a déjà fait l'objet de savants travaux. Nous songeons en particulier à l'ouvrage *Le patrimoine archéologique et son droit : questions juridiques, éthiques et culturelles* sous la direction de Vincent Négri paru chez Bruylant en 2015 ou encore au manuel de Colette Saujot, *Le droit français de l'archéologie* paru chez Cujas en 2007 dans sa seconde édition. Il faudrait également mentionner les travaux précieux sur l'archéologie préventive, comme celui coordonné par Pierre-Laurent Frier, *Le nouveau droit de l'archéologie préventive*, L'Harmattan, 2004. Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive, mais un tel rappel était nécessaire pour se situer dans le temps de la constitution de la discipline « Droit de l'archéologie ». Le présent colloque entend faire le point sur les questions juridiques importantes que soulève la rencontre entre le droit et l'archéologie en invitant archéologues et juristes à venir partager leurs questionnements et leurs réponses. Organisé dans le cadre du Centre Maurice Hauriou pour la recherche en droit public de l'Université de Paris, en collaboration avec l'Ecole pratique des Hautes Etudes et avec le parrainage de l'Institut national de recherche de l'archéologie préventive, ce colloque se tiendra le 26 mars 2020 dans les locaux de la Faculté de droit et d'économie de l'Université de Paris.

Inscription gratuite par courriel
à vincent.jung1@u-paris.fr



Crédit photogtaphique : La résidence du stratège Lysias à Europos-Doura (Syrie, mai 2011)
Copyright : MFSED (Mission Franco-Syrienne d'Europos-Doura)

DROIT, ÉCONOMIE, GESTION
Sociétés et Humanités
Université de Paris

Université de Paris - Faculté Sociétés et Humanités
Paris Sciences et Lettres - École Pratique des Hautes Études

Le droit de l'archéologie :
entre reconnaissance et questionnements. Points de vue croisés des juristes et des archéologues

Sous la coordination scientifique de ***Thierry Rambaud***

Jeudi 11 juin 2020 / 9h-18h15
Salle des Congrès
Faculté de droit, d'économie et de gestion
10, avenue Pierre Larousse, 92240 Malakoff

aoroc CNRS-PSL archéologie philologie histoire — Inrap Institut national de recherches archéologiques préventives — École Pratique des Hautes Études | PSL — Centre Maurice Hauriou

9h00 ***Introduction et problématique***

9h15 ***Ouverture***

M. Jack LANG, Professeur émérite des Universités, Ancien Ministre de la Culture *(à confirmer)*

M. Jean-Michel VERDIER, Président de l'École Pratique des Hautes Études

9h45 ***Propos introductifs***

M. Philippe DIDIER, Doyen de la Faculté de droit, d'économie et de gestion de l'Université de Paris

M. Bruno DAUGERON, Directeur du Centre Maurice Hauriou pour la recherche en droit public

La constitution du champ disciplinaire

Sous la Présidence du Pr Guillaume RICHARD
Professeur à l'Université de Paris

10h15 ***La constitution d'une discipline autonome***
M. Noé WAGENER, Professeur à l'Université de Rouen

10h45 ***Pause***

11h00 ***La notion de «patrimoine archéologique national»***
M. Daniel ROGER, Directeur adjoint du musée d'Archéologie nationale

11h30 ***La dimension internationale du droit de l'Archéologie : analyse des sources de la discipline***
M. Syméon KARAGIANNIS, Professeur à l'Université de Strasbourg

12h00 ***Protection du patrimoine archéologique et débat sur les restitutions des biens culturels***
M. Didier RYKNER, Fondateur de la Tribune de l'art

Les interrogations des archéologues

Sous la Présidence de M. Christophe GODDARD
Directeur d'AOROC

14h00 ***«Zones blanches» patrimoniales et scientifiques du cadre législatif de l'archéologie préventive***
M. Dominique GARCIA, Président de l'INRAP, Professeur des Universités

14h30 ***Retour sur la frise du Parthénon***
M. François QUEYREL, Directeur d'études à l'EPHE

15h00 ***Droit et patrimoine dans le monde sinisé (Chine, Corée, Japon) : études de cas***
M. Antoine GOURNAY, Professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à l'Université Paris Sorbonne

15h30 ***Le trafic des sculptures funéraires libyennes sur le marché de l'art***
M. Morgan BELZIC, Institut national d'histoire de l'art

16h00 ***Le trafic des objets archéologiques en Syrie et les fouilles organisées par Daech***
Mme Ségolène de PONTBRIAND, Laboratoire AOROC, CNRS-ENS

16h30 ***Pause***

Questions juridiques choisies

Sous la Présidence de M. François QUEYREL
Directeur d'études à l'EPHE

16h45 ***La protection des biens archéologiques en cas de conflits armés***
Mme Clémentine BORIES, Professeur à l'Université de Toulouse Capitole

17h15 ***Le droit privé de l'archéologie : entre droit commun et droit spécial***
M. Gautier BOURDEAUX, Maître de conférences HDR à l'Université de Paris

17h45 ***Quel droit régit la fouille archéologique ?***
M. Thierry RAMBAUD, Professeur à l'Université de Paris